

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Isère
Arrondissement de VIENNE
Canton de Bièvre

MAIRIE DE LENTIOL
23, Place de la Mairie
38270 LENTIOL

N°	Objet	Date
2026.30	Arrêté de police de la circulation	21 octobre 2026

Le Maire de Lentiol,

Vu le Code de la voirie routière, articles L116-1 à L116-8,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L2213-1 à L2213-6,

Vu l'arrêté interministériel modifié du 24/11/1967 portant sur la signalisation des routes et autoroutes,

Vu le Code de la route, notamment ses articles R411-8 et suivants,

Considérant que la société INERGIE ADAPT intervient dans le cadre d'un diagnostic de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune de Lentiol,

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des personnels qui réalisent ces travaux et des usagers des voiries,

ARRÊTE

Article 1 :

Afin de réaliser les travaux de diagnostic de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune de Lentiol, la société INERGIE ADAPT est autorisée à empiéter et à stationner sur la chaussée tout en maintenant une largeur de voie d'un minimum de deux mètres.

Article 2 :

Le présent arrêté est valable du 26 octobre 2026 au 6 novembre 2026.

Article 3 :

En cas de besoin, une signalisation temporaire conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par la société INERGIE ADAPT.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Lentiol conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 :

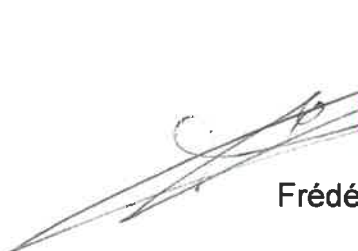
Monsieur le Maire de la commune de Lentiol, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Saint Etienne de Saint Geoires et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 :

Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de parution.

Fait à Lentiol, le 21 octobre 2026

Le Maire de Lentiol,



Frédéric BASSON